Centre des Finances

422 rue de la République

73300 ST JEAN DE MAURIENNE



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
Liberté
Égalité
Fraternité

MAITRE D'OUVRAGE
Ministère de l'économie et des finances
5, rue Jean Girard Madoux
73000 Chambéry

MAITRE D'OEUVRE :
INGEMETRIE
133 bvd STALINGRAD
69100 VILLEURBANNE

BUREAU D'ETUDES :
AD3E
133 bvd STALINGRAD
69100 VILLEURBANNE

BUREAU D'ETUDES :
PREVENTIA
424 Avenue de Lisbonne, LA SEYNE SUR MER
83500 LA SEYNE SUR MER

BE STRUCTURE :
IB2A
5 place de la Rodade, CLERMONT-FERRAND
63100 CLERMONT-FERRAND

Lot n°3

MENUISERIES INTERIEURES – MOBILIER – SIGNALETIQUE

CCTP

Dossier	19905
Date	14/09/2026
Phase	PRO
Indice	3

Sommaire

INSTALLATION DE CHANTIER..... 3
MENUISERIES INTERIEURES..... 3
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES..... 3
Documents de référence..... 3
Protection de matériaux..... 3
Résistance mécanique des matériaux..... 3
Serrurerie et quincaillerie..... 3
Organigramme..... 3
Étanchéité..... 3
Classement coupe-feu et pare-flamme..... 3
Échantillons..... 4
Coloris..... 4
Couvre-joint..... 4
ENSEMBLE MENUISE BOIS..... 4
Base châssis vitré latéral..... 5
Variante 1 : ensemble vitré..... 5
PORTES..... 6
MOBILIER..... 7
SIGNALETIQUE..... 10
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES..... 10
Consistance des travaux..... 10
Documents à remettre par l'entreprise..... 10
Prescriptions particulières..... 10
Exécution des ouvrages..... 10
Limites de prestations..... 10
Règlements et Normes..... 11
Qualité des matériaux..... 11
Compatibilité des produits..... 11
Dossiers des Ouvrages Exécutés..... 11
TRAVAUX DE SIGNALETIQUE..... 11

1 INSTALLATION DE CHANTIER

Les installations de chantier sont entièrement prévues et supportées financièrement par le lot n°1.

2 MENUISERIES INTERIEURES

2.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1.1 Documents de référence

Les fournitures et travaux du présent lot seront conformes aux normes et règlements en vigueur y compris leur mise à jour éventuelle. En particulier, ils sont conformes aux documents suivants :

- Normes NF B 50-001 et suivantes relatives aux bois et dérivés du bois
 * NF B 53-510 concernant les bois de menuiseries.
- Les normes françaises classes P. 20 à 27 concernant les menuiseries bois et la quincaillerie.
- Les normes, décrets concernant l'isolation phonique et la protection incendie dans la construction, en particulier la qualité et la tenue au feu des matériaux.
- Décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 concernant les mesures de protection et de salubrité complété par décret n° 81-989 du 30 octobre 1981, modifié par le décret n° 92-767 du 29 juillet 1992, par le décret n° 93-41 du 11 janvier 1993, le décret n°94-1217 du 29 décembre 2004, le décret n°94-1159 du 26 décembre 1994, le décret n°95-543 du 4 mai 1995 et le décret n°2003-68 du 24 janvier 2003.

2.1.2 Protection de matériaux

Tous les bois utilisés auront reçu les traitements imposés par le DTU 36.5 par un produit homologué CTBF. L'entrepreneur du présent lot doit s'assurer auprès de l'entrepreneur de peinture que le produit employé est compatible avec la peinture d'impression et les peintures utilisées en finition de ses ouvrages.
L'entrepreneur du présent lot est responsable de toutes conséquences d'une incompatibilité entre le traitement et la peinture.

Pour certains matériaux et produits, le choix du concepteur ne peut être défini d'une manière précise sans faire référence à un matériel ou produit d'un modèle, d'une marque, les marques et modèles indiqués ci-après dans le CCTP ne sont donnés qu'à titre de référence et à titre strictement indicatif.
Les entrepreneurs auront toute latitude pour proposer des matériels et produits d'autres marques et modèles, sous réserve qu'ils soient au moins équivalents en qualité, dimensions formes, aspects, etc.

2.1.3 Résistance mécanique des matériaux

Les sections des bois stipulées dans le descriptif ne représentent qu'une proposition minimum faite par l'Architecte à l'Entrepreneur.

Celui-ci doit prévoir tout renforcement de section qu'il juge nécessaire à la bonne tenue de ces ouvrages en fonction de leur type et de leurs dimensions.

2.1.4 Serrurerie et quincaillerie

La quincaillerie utilisée devra répondre aux normes en vigueur.

Toutes les pièces de quincaillerie auront reçu un revêtement de surface les protégeant contre l'oxydation. Le choix, le mode de fixation et le nombre des quincailleries doivent permettre de satisfaire aux essais d'ouvrages, qu'ils soient ouvrants ou fixes.

2.1.5 Organigramme

Sans objet

2.1.6 Étanchéité

L'entrepreneur devra tous les joints et calfeutrements nécessaires entre structure (quel-qu'en soit la nature : maçonneries, murs ossature bois) et dormants. Il aura également à sa charge tous les arrêts de doublage, partout où ces derniers sont nécessaires, ainsi que les couvre-joints sur les parements intérieurs.

2.1.7 Classement coupe-feu et pare-flamme

Les ouvrages classés CF ou PF doivent avoir l'agrément du CSTB.

L'entrepreneur doit fournir à l'Architecte et au Bureau de Contrôle le procès verbal de cet agrément pour chaque ouvrage classé.

2.1.8 Échantillons

Un échantillonnage de toute la quincaillerie utilisée sera présenté au Maître d'oeuvre pour acceptation, pendant la période de préparation, puis déposé au Bureau de chantier pendant toute la durée des travaux.

2.1.9 Coloris

Les coloris de certains ouvrages livrés finis seront choisis par le Maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

2.1.10 Couvre-joint

Pour les blocs portes qui en sont pourvus, ils seront descendus arrêtés sur les plinthes.

2.2 ENSEMBLE MENUISE BOIS

Le présent poste comprend la fourniture, l'assemblage et la pose complète d'un ensemble menuisé intérieur en bois de grande hauteur, liaisonné de sol à plafond ou sous retombée en plaques de platre suivant plans.
Cet ensemble architectural monobloc se compose d'un bloc-porte, d'un châssis vitré fixe latéral de plein-pied (toute hauteur). Les prestations incluent les dormants, les parcloses, le vitrage acoustique, les quincailleries professionnelles, un ferme-porte hydraulique aérien, l'ensemble des joints d'étanchéité phonique et les habillages de finition périphérique. L'ouvrage ne requiert aucune performance spécifique de résistance au feu, mais doit obligatoirement répondre à des exigences de confidentialité acoustique renforcée.

Performances acoustiques requises :
L'ensemble menuisé complet (incluant la porte, les vitrages, les liaisons au bâti et les systèmes d'étanchéité) devra justifier d'un indice d'affaiblissement acoustique minimal de Rw = 40 dB (ou Rw+Ctr = 37 dB), garantissant la confidentialité absolue des échanges à l'intérieur du local. L'entrepreneur devra fournir le procès-verbal d'essai acoustique de l'ensemble (PV de laboratoire agréé) avant toute fabrication.

Caractéristiques des matériaux, essences et finitions :
Structure et huisserie (Cadres et parcloses) : Ossature, profils et parcloses en bois massif de forte section, de qualité ébénisterie (essence de feuillu dur type hêtre ou chêne), séché en étuve. Les cadres recevront en usine ou sur site une finition vernie transparente ou satinée (vernis polyuréthane haute résistance en 2 ou 3 couches) mettant en valeur le veinage naturel du bois.

Vantail de la porte acoustique : Porte à âme pleine acoustique de forte densité (technologie multicouche ou composite isolant), d'une épaisseur minimale de 50 mm, revêtue sur les deux faces d'un parement en stratifié haute pression (HPL) d'une épaisseur minimale de 0,8 mm. Le coloris sera au choix du maître d'œuvre. Les chants droits du vantail recevront une alaise en bois massif assortie ou des chants ABS épais coordonnés.

Vitrages Acoustiques (Châssis latéral et Imposte) : Vitrage fixe de sécurité et d'isolation phonique renforcée, constitué d'un double vitrage feuilleté asymétrique de type 44.2 Si (Acoustique / Silence) / 12 / 6 ou un vitrage feuilleté spécifique de forte épaisseur validé par le PV d'essai du fabricant. Il garantira également la sécurité des usagers en ERP contre les risques de heurts, conformément à l'arrêté du 20 avril 2017. Les vitrages seront posés sur fond de joint acoustique et maintenus par des parcloses bois vernies. Les box PMR seront équipés de vitrages de sécurité.

Quincaillerie, Étanchéité et Ferme-porte :
Fourniture de 4 paumelles en acier inoxydable brossé, d'une serrure à mortaiser axe à 50 mm, et d'un ensemble de rosaces et béquilles doubles en inox.
Le vantail sera obligatoirement équipé :

D'un ferme-porte hydraulique aérien (type groom) à technologie à came et bras coulissant, avec force de fermeture réglable, assurant le plaquage obligatoire de la porte sur ses joints.

D'un seuil suisse (joint balai acoustique suisse).

D'un double réseau de joints d'étanchéité acoustique périphériques en élastomère posés dans les feuillures de l'huisserie.

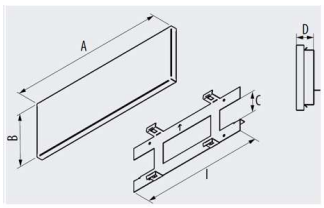
L'ensemble menuisé sera posé de niveau, d'aplomb et parfaitement aligné avec les cloisons adjacentes. L'étanchéité à l'air en périphérie du dormant (entre le bois et la cloison) devra être totale pour ne pas dégrader la performance phonique : injection d'un cordon de mastic acoustique lourd ou de mousse imprégnée spécifique sur tout le périmètre avant la pose des couvre-joints.
Pour répondre aux normes PMR de l'établissement, le passage utile de la porte ouverte à 90° devra être de 830 mm minimum (vantail de 930 mm).L'effort d'ouverture de la porte, malgré la résistance du ferme-porte et des joints acoustiques, devra rester inférieur à 50 N.

Les liaisons périphériques seront calfeutrées de manière invisible ou par un cordon de mastic acrylique lissé côté cloison. Le parement stratifié de la porte ne devant recevoir aucune peinture, l'ensemble de la menuiserie sera livré

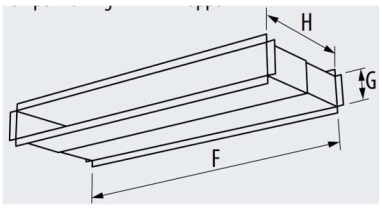
parfaitement propre, net et exempt de traces de colle ou de pose.

Acoustique : L'affaiblissement acoustique à atteindre est de 35 dB, l'entreprise devra fournir un PV pour le justifier.

Grille de transfert :
Fourniture et pose d'une grille de transfert dans chacun des châssis menuisés, compris réservation.
La pose de la grille de transfert acoustiques, localisation suivant plans CVC, sera prévue en partie basse du châssis au niveau de la plinthe, compris toutes sujétions. La grille devra être rectangulaire, modèle ORTO + VGRA de chez VIM ou équivalent, de dimensions 300 x 50 mm



Grille de transfert



Réservation

2.2.1 Base châssis vitré latéral

2.2.1.1 Châssis vitré latéral type 1 (0.80 x 2.10ht)

Fourniture et pose d'un châssis vitré fixe en bois.
Dimensions : 0.80 ml x 2.10 ht

2.2.1.2 Châssis vitré latéral type 2 (0.66 x 2.10 ht)

Fourniture et pose d'un châssis vitré fixe en bois.
Dimensions : 0.66 ml x 2.10 ht

2.2.2 Variante 1 : ensemble vitré

En base, le cloisonnement entre les box et la salle d'attente est réalisé par un châssis vitré latéral, une porte pleine, et une retombée en placo en partie haute.
Les différente variante permettent de passer cette cloison en vitré :
- le porte entre le box et l'attente
- l'imposte au dessus de l'ensemble châssis fixe/porte

2.2.2.1 Ensemble vitré type 1 pour box A, B, C et D (sans RDV) et E (sans RDV) - VARIANTE

Ensemble constitué
- une porte vitré de 0.93 x 2.04 ml ht
- un châssis vitré de 0.80 x 2.04 ml ht.

Pas d'imposte (une retombée placo est prévue au lot 1)
***Localisation** : A 0.04 .1 Box entretien PMR (A)*
A 0.04.2 Box entretien (B)
A 0.04.3 Box entretien (C)
A 0.04.4 Box entretien (D)
A 0.04 .5 Box entretien PMR

2.2.2.2 Châssis vitré en imposte pour ensemble type 1 - VARIANTE

Un châssis vitré sera installé en imposte de l'ensemble de type 1.
Dimensions : 1.84 ml x 0.60ht
***Localisation** : A 0.04 .1 Box entretien PMR (A)*
A 0.04.2 Box entretien (B)
A 0.04.3 Box entretien (C)
A 0.04.4 Box entretien (D)
A 0.04 .5 Box entretien PMR

2.2.2.3 Ensemble vitré type 2 entre hall d'entrée et attente ascenseur - VARIANTE

Ensemble constitué :
- une porte vitré tiercée de 0.93 + 0.50 x 2.10 ml ht
- un châssis vitré de 0.80 x 2.10 ml ht.
- un châssis vitré de 0.70 x 2.10 ml ht.

Pas d'imposte (une retombée placo est prévue au lot 1)

Portes d'accès aux box d'entretien depuis l'attente sans RDV.
***Localisation** : CIR 0.03 Attente ascenseur*

2.2.2.4 Châssis vitré en imposte pour ensemble type 2 - VARIANTE

Un châssis vitré sera installé en imposte de l'ensemble de type 3.
Dimensions : 3.00 ml x 0.60ht
***Localisation** : CIR 0.03 Attente ascenseur*

2.3 PORTES

Le présent poste comprend la fourniture et la pose complète d'un bloc-porte intérieur en bois à performance acoustique standard, destiné à équiper les locaux nécessitant un affaiblissement sonore de base au sein de l'ERP. Les prestations incluent l'huisserie en bois massif verni, le vantail, les quincailleries professionnelles, les joints d'étanchéité phonique, ainsi que les habillages de finition périphérique.

L'ouvrage ne requiert aucune performance spécifique de résistance au feu.

Le bloc-porte complet (huisserie, vantail et joints) devra justifier d'un indice d'affaiblissement acoustique standard minimal de Rw = 35 dB. L'entrepreneur devra être en mesure de fournir le procès-verbal (PV) d'essai acoustique du fabricant.

Caractéristiques des matériaux et finitions
Huisserie / Cadre : Réalisée en bois massif de qualité ébénisterie, séché en étuve. L'huisserie recevra en usine ou sur site une finition vernie transparente ou satinée (vernis polyuréthane haute résistance en 2 ou 3 couches) mettant en valeur le veinage naturel du bois.
Vantail de la porte : Porte à âme pleine acoustique (âme en panneau de particules de bois de forte densité), d'une épaisseur minimale de 40 mm. Le vantail sera revêtu sur ses deux faces d'un parement en stratifié haute pression (HPL) d'une épaisseur de 0,8 mm, coloris au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant. Les chants verticaux et horizontaux recevront des alaises en bois massif assorties ou des chants ABS épais coordonnés.
Quincaillerie et Étanchéité : Fourniture de 4 paumelles en acier inoxydable brossé, d'une serrure à mortaiser.
L'étanchéité acoustique sera assurée par un joint de frappe élastomère acoustique inséré en périphérie dans la feuillure de l'huisserie vernie. Une plinthe automatique basculante (joint balai acoustique) encastrée en sous-face du vantail, assurant le calfeutrement bas lors de la fermeture de la porte.

La pose s'effectuera de niveau et d'aplomb, en respectant les tolérances réglementaires. Une attention particulière sera portée à l'étanchéité périphérique entre l'huisserie et la cloison distributive par l'application d'un cordon de mastic acoustique souple continu dissimulé avant la pose des couvre-joints également vernis.

Les béquilles de porte seront de type "bec de cane" ergonomique, facilement préhensibles en acier inoxydable, et implantées à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol fini. La serrure devra être implantée à plus de 40 cm d'un angle rentrant de cloison pour permettre l'approche d'un fauteuil roulant.

Les liaisons périphériques entre l'huisserie bois vernie et la cloison seront exécutées de manière invisible ou par un cordon de mastic acrylique lissé côté cloison. Le parement stratifié de la porte ainsi que les cadres vernis ne devant recevoir aucune finition ultérieure sur chantier, l'ouvrage complet sera livré parfaitement propre, net et exempt de projections ou de traces de colle de pose.

2.3.1 Bloc-porte bois 930 x 2100 mm (ht) porte pleine

Fourniture et pose de bloc-porte bois plein, équipements et serrureries suivant plans
***Localisation** : A 0.04.2 Box entretien (B)*
A 0.04.3 Box entretien (C)
A 0.04.4 Box entretien (D)
A 0.01 banque d'accueil
B 0.04 Sanitaires pers. (2)
A 0.04 .5 Box entretien PMR
B 0.03 Sanitaires pers. (1)
A 0.06 Sanitaire PMR mixte

2.3.2 Bloc-porte bois 930 x 2100 mm (ht) porte pleine pour les box coté attente

Fourniture et pose de bloc-porte bois plein, équipements et serrureries suivant plans
Parements stratifiés
Seuil suisse acoustique
***Localisation** : A 0.04 .1 Box entretien PMR (A)*
A 0.04.2 Box entretien (B)
A 0.04.3 Box entretien (C)
A 0.04.4 Box entretien (D)
A 0.04 .5 Box entretien PMR

2.3.3 Bloc porte bois tiercée de 930 + 500 x 2100 ml ht

Fourniture et pose de bloc-porte bois plein, équipements et serrureries suivant plans
Parements stratifiés

2.3.4 Bloc-porte bois 830 x 2040 mm (ht)

Fourniture et pose de bloc-porte bois plein, équipements et serrureries suivant plans
***Localisation** : A 0.04 .1 Box entretien PMR (A)*
B 0.05 courrier

3 MOBILIER

Les travaux devront respecter
Travaux selon :

NF EN 16121 - Mobilier de rangement à usage collectif.
NF EN 16122 - Exigences de sécurité, résistance et durabilité.
NF EN 527 (plans de travail et bureaux).
NF EN 14073 (mobilier de bureau).
Code de la Construction et de l'Habitation.
code du travail
Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité des ERP

Tout le mobilier aura une finition en stratifié chêne clair, les pieds seront en tube aluminium gris anthracite réglables en hauteur.

3.1 Déménagement mobilier, compris dépose et repose de mobilier

Déménagement du mobilier pour stockage avant travaux ou évacuation et mise en décharge :
- 1 banc de 5 chaises
- 2 bancs de 3 chaises
- 1 banc en bois
- numéros guichets mural
- déco type tableau ou photos,
- 2 panneaux en liège
- 1 panneau sur pieds
- les meubles-bureaux dans chaque bureau
- les chaises
- les meubles de rangement
- les bacs à plantes
- 1 banque d'accueil existante
- 1 claustra vitré
- 2 à 3 claustras bois
- les ventilateurs sur pieds
- les lampes d'appoint sur pieds
- les destructeurs de papier
- tous les accessoires muraux et en plafond

Y compris toutes sujétions.
Certains des équipements ci-dessus devront être repositionné dans les locaux à la fin des travaux.

***Localisation** : Ensemble du site*

3.2 Banque d'accueil

Fourniture et pose de banque d'accueil selon plan.
Les panneaux le constituant seront en stratifié.
Le plateau sera d'une épaisseur de 6 cm

Plans de travail : Stratifié haute pression (HPL) antireflet, traitement antibactérien et anti-traces de doigts.
Façade extérieure : Habillage en bois de fil en chêne clair.
Chants : Bordures arrondies assorties aux décors.
Gestion des fluides : Obturateurs passe-câbles encastrés sur les plateaux de travail.
Cheminement technique : Goulotte horizontale sous le plateau et goulotte verticale (colonne) pour masquer l'électrification vers le sol.
Zone d'accueil PMR : Tablette PMR d'une largeur minimale de 60 cm pour la signature de documents.

pieds en aluminium, couleur gris anthracite, réglables en hauteur
plinthes en stratifié très haute dureté

Fourniture et pose d'une cloison séparative en stratifié HPL chêne claire entre chaque poste d'accueil, identique au plateau

Chaque banque sera équipé d'un lettrage similaire à ceux prévus sur les portes.
- Lettres individuelles adhésives pour chacune des banques.
- La hauteur nominale des caractères géants sera de 300 mm.
- Utilisation exclusive de polices de caractères de type bâton (sans empattement) à forte lisibilité.

Ensemble suivant plans
Couleurs au choix du maître d'ouvrage.
***Localisation** : A 0.01 banque d'accueil*

3.3 Plateau pour accueil PMR

Fourniture et pose d'un plateau en stratifié HPL qui servira de banque PMR, entre la banque d'accueil A et le mur par des taquets, tasseaux ou équerres comprenant :

Les panneaux le constituant seront en stratifié HPL.
Le plateau sera d'une épaisseur de 6 cm

Plans de travail : Stratifié haute pression (HPL) antireflet, traitement antibactérien et anti-traces de doigts.
Façade extérieure : Habillage en bois de fil en chêne clair.
Chants : Bordures assorties aux décors.
fixation et mise en oeuvre suivant plan d'architecte

Fourniture et pose d'une cloison séparative en stratifié entre chaque poste, identique au plateau

Ensemble suivant plans
Couleurs au choix du maître d'ouvrage.
Dimensions suivant plans.

3.4 Bureau espace numérique (Option 1 : 1)

Bureau droit standard pour administration avec plateau en mélaminé haute densité de 25 mm d'épaisseur, traité anti-rayures et bordé de chants ABS antichocs de 2 mm. La structure repose sur un piétement métallique en L avec vérins de réglage, goulotte horizontale et deux obturateurs intégrés pour le passage discret des câbles. Ce mobilier robuste est conforme aux exigences des espaces publics et aux normes de sécurité européennes NF EN 527 en vigueur.
certification PEFC/FSC garantissant un bois issu de forêts durables.
Les finitions standards plateau aspect bois chêne clair sur un piétement assorti gris anthracite.
Fourniture et pose d'un panneau de séparation en stratifié chêne claire, y compris fixation entre les 2 bureaux
Dimensions : 1.40 x 0.60

3.5 Bureau des box entretien A, B, C et D (type 1) (Option 1 : 1)

Bureau droit standard pour administration avec plateau en mélaminé haute densité de 25 mm d'épaisseur, traité anti-rayures et bordé de chants ABS antichocs de 2 mm. La structure repose sur un piétement métallique en L avec vérins de réglage, goulotte horizontale et deux obturateurs intégrés pour le passage discret des câbles. Ce mobilier robuste est conforme aux exigences des espaces publics et aux normes de sécurité européennes NF EN 527 en vigueur.
certification PEFC/FSC garantissant un bois issu de forêts durables.
Les finitions standards plateau aspect bois chêne clair sur un piétement assorti gris anthracite.

Dimensions : 1.80 x 0.80

3.6 Rayonnage pour rangements

L'entrepreneur assurera la fourniture, l'assemblage et la pose d'un rayonnage vertical en bois de 1,80 m de hauteur, 0,80 m de largeur, comprenant le nombre de niveaux suivant plans. La structure et les tablettes amovibles seront réalisées en panneaux de particules ou MDF haute densité d'une épaisseur minimale de 18 mm, avec un classement d'émission de formaldéhyde E1 et des chants visibles finis en ABS thermo-collé de 1 mm. Les surfaces recevront un revêtement mélaminé ou stratifié haute résistance aux rayures. Les tablettes intermédiaires reposeront sur des taquets métalliques anti-basculement insérés dans des perçages au pas de 32 mm, devant supporter une charge utile minimale de 30 kg par niveau sans flèche visible. Le montage garantira un équerrage parfait (écart maximal de 2 mm sur les diagonales) et l'horizontalité sera ajustée par des vérins de réglage intégrés

sous la base. L'ancrage mécanique mural en partie haute est obligatoire via deux fixations adaptées au support pour interdire tout basculement. La réception exclura tout élément présentant des éclats, un défaut d'aplomb ou des quincailleries apparentes non masquées par des caches teintés.

3.7 Étagère box PMR (Option 1 : 1)

L'entrepreneur assurera la fourniture, l'assemblage et la pose d'un rayonnage vertical en bois de 1,85 m de hauteur, 0,80 m de largeur, comprenant le nombre de niveaux suivant plans. La structure et les tablettes amovibles seront réalisées en panneaux de particules ou MDF haute densité d'une épaisseur minimale de 18 mm, avec un classement d'émission de formaldéhyde E1 et des chants visibles finis en ABS thermo-collé de 1 mm. Les surfaces recevront un revêtement mélaminé ou stratifié haute résistance aux rayures. Les tablettes intermédiaires reposeront sur des taquets métalliques anti-basculement insérés dans des perçages au pas de 32 mm, devant supporter une charge utile minimale de 30 kg par niveau sans flèche visible. Le montage garantira un équerrage parfait (écart maximal de 2 mm sur les diagonales) et l'horizontalité sera ajustée par des vérins de réglage intégrés sous la base. L'ancrage mécanique mural en partie haute est obligatoire via deux fixations adaptées au support pour interdire tout basculement. La réception exclura tout élément présentant des éclats, un défaut d'aplomb ou des quincailleries apparentes non masquées par des caches teintés.

3.8 Dépose -repose d'une console à document

L'opération débute par le vidage complet du meuble-console et la dépose soignée de ses fixations murales ou au sol, suivis d'un emballage de protection pour le transport. Les supports de destination sont ensuite inspectés, rebouchés si nécessaire, et préparés par un traçage précis. Le meuble est alors ancré solidement sur son nouvel emplacement à l'aide de chevilles adaptées à la charge des documents pour garantir une parfaite stabilité anti-basculement. Enfin, les compagnons procèdent au réglage minutieux des ouvrants et au nettoyage de la zone avant la réinstallation des dossiers.
***Localisation** : A 0.05 Attente avec RDV*

3.9 Siège sur poutre aluminium assise bois 5 places

Ce banc d'accueil rectiligne sur poutre, équipé de 5 chaises alignées, est spécialement conçu pour optimiser la capacité d'accueil des espaces d'attente administratifs. L'ensemble monobloc offre une excellente stabilité globale et simplifie l'entretien des sols en limitant les piètements au sol par rapport à des chaises individuelles. Les 5 assises ergonomiques disposent d'un profil galbé pour assurer un confort d'attente prolongé et une posture dynamique aux usagers.

Matériaux, Robustesse et Sécurité :
La structure porteuse est constituée d'une poutre horizontale centrale en acier renforcé, traitée à la peinture époxy haute résistance contre les chocs et les rayures. Les coques des chaises sont réalisées en polypropylène injecté haute densité, un matériau teinté dans la masse, Lessivable et résistant aux agents de désinfection hospitaliers. Pour une sécurité totale du public, l'ensemble du mobilier répond aux normes de comportement au feu en vigueur dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

Piètement et Fixation
Le banc repose sur des pieds latéraux en arche ou en T inversé, équipés de patins articulés antidérapants et anti-traces pour protéger les revêtements de sol. Selon la configuration de la zone d'attente et pour éviter tout déplacement intempestif, le piètement intègre des platines pré-percées permettant un ancrage direct et solide au sol. Les fixations sont dissimulées par des caches de finition pour garantir une esthétique soignée et empêcher tout acte de vandalisme.
***Localisation** :*

3.10 Siège sur Poutre aluminium assise bois 4 places

Ce banc d'accueil rectiligne sur poutre, équipé de 4 chaises alignées, est spécialement conçu pour optimiser la capacité d'accueil des espaces d'attente administratifs. L'ensemble monobloc offre une excellente stabilité globale et simplifie l'entretien des sols en limitant les piètements au sol par rapport à des chaises individuelles. Les 5 assises ergonomiques disposent d'un profil galbé pour assurer un confort d'attente prolongé et une posture dynamique aux usagers.

Matériaux, Robustesse et Sécurité :
La structure porteuse est constituée d'une poutre horizontale centrale en acier renforcé, traitée à la peinture époxy haute résistance contre les chocs et les rayures. Les coques des chaises sont réalisées en polypropylène injecté haute densité, un matériau teinté dans la masse, Lessivable et résistant aux agents de désinfection hospitaliers. Pour une sécurité totale du public, l'ensemble du mobilier répond aux normes de comportement au feu en vigueur dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

Piètement et Fixation
Le banc repose sur des pieds latéraux en arche ou en T inversé, équipés de patins articulés antidérapants et

anti-traces pour protéger les revêtements de sol. Selon la configuration de la zone d'attente et pour éviter tout déplacement intempestif, le piètement intègre des platines pré-percées permettant un ancrage direct et solide au sol. Les fixations sont dissimulées par des caches de finition pour garantir une esthétique soignée et empêcher tout acte de vandalisme.
***Localisation** :*

4 SIGNALETIQUE

4.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

4.1.1 Consistance des travaux

La fourniture et pose de signalétiques :
- La fourniture des matériaux, y compris les transports, déchargements, stockage et distribution sur le chantier
L'implantation des ouvrages et l'adaptation éventuelle de certains tracés en fonction des diverses difficultés rencontrées lors de l'exécution
- La présentation d'échantillon
- L'amenée, l'établissement et l'enlèvement de tous les échafaudages et engin de levage nécessaires
- La protection des ouvrages pendant toute la durée du chantier et jusqu'à la réception des travaux
- Les réglages finaux.
- La fourniture des plans des ouvrages de mise en œuvre
- La délivrance des notices d'entretien et des certificats réglementaires
- Le nettoyage du chantier après exécution des travaux et enlèvement des déchets.
L'entrepreneur est réputé avoir inclus dans son offre tous les travaux non énumérés ci-dessus mais qui seraient rendus nécessaires pour une parfaite exécution des ouvrages suivant les règles de l'art. -

4.1.2 Documents à remettre par l'entreprise

4.1.2.1 Avant passation de la commande

Confirmation du matériel à installer.

4.1.2.2 Pendant la période de préparation

Liste du matériel, appareillage et fourniture correspondante à celle arrêtée pour le marché.

Pour la réception :
- Les plans des ouvrages exécutés (plans de détails des principales caractéristiques)
- Les procès verbaux des matériaux utilisés

4.1.3 Prescriptions particulières

Les pièces constitutives du marché définissent les prestations de matériaux et de mise en oeuvre exigées pour l'exécution des ouvrages.

Le CCTP fait mention de marques commerciales dans le but essentiel de préciser sans équivoque le niveau de prestation demandée. La soumission de base devra être rédigée conformément au niveau de prestation minimum demandée.

4.1.4 Exécution des ouvrages

Pendant l'exécution des ouvrages, les locaux "hors opération" des bâtiments contigus continueront à être occupés et exploités.

L'entreprise devra prendre toutes dispositions pour réduire au maximum les nuisances (bruits, poussières, etc...) et exposer clairement dans son offre les solutions proposées (protections, matériel employé, durées des interventions).

Pour les travaux de dépose, les moyens d'exécution seront laissés à l'initiative de l'entreprise aux conditions suivantes :
- Emprise des travaux limitée au périmètre indiqué sur le plan d'installation de chantier.
- Les horaires de travaux correspondront aux heures ouvrables.
- Il sera installé toutes les barrières, platelage, bâches, filets nécessaires à prévenir des chutes d'ouvrages en dehors de l'emprise des travaux. A cet effet, la maîtrise d'œuvre sera informée du détail des opérations, et sera en droit d'exiger, sans modification du coût des travaux, les protections complémentaires qu'elle estime nécessaires.

4.1.5 Limites de prestations

Elles comprennent :
- les adaptations éventuelles de certains tracés en fonction des diverses difficultés ou imprévues rencontrés lors de l'exécution sur place,

- la présentation d'échantillons,
- la fourniture et mise en oeuvre des matériaux et matériels conformément au devis descriptif,
- la protection antirouille des différentes pièces et métaux ferreux, les percements, trous, scellements et les rebouchages dans les zones existantes réaménagées,
- la protection de tous les appareils jusqu'à la réception des travaux,
- le nettoyage en cours et en fin de travaux,
- l'enlèvement des gravois, déchets et emballages.

4.1.6 Règlements et Normes

Les matériaux et leur mise en œuvre devront satisfaire aux prescriptions des documents techniques et plus particulièrement aux :
Fiches d'agréments et Avis Techniques du C.S.T.B. des matériaux employés.
- Instruction et recommandations des fabricants
- Règles de l'art
- Règles de sécurité contre les risques d'incendie

Le bâtiment est classé selon la réglementation de sécurité incendie en catégorie ERP et Type U et d'une manière générale, à tous les textes législatifs et réglementaires.

Cette liste n'est pas limitative et, pour l'ensemble des textes ci-dessus ou non, il sera toujours fait application de la dernière édition, avec mises à jour, additifs, rectificatifs etc… en vigueur à la date fixée pour la remise des offres.

4.1.7 Qualité des matériaux

Les techniques modernes et la variété des produits et procédés présents sur le marché, conduisent à se référer pour certains ouvrages à des marques de fabrication afin de bien préciser les caractéristiques des travaux demandés et la qualité exigée.

4.1.8 Compatibilité des produits

Il appartient à l'entrepreneur de se renseigner auprès des fabricants, pour s'assurer que les produits employés successivement dans la constitution d'un ouvrage, ne présentent pas d'incompatibilité entre eux.

4.1.9 Dossiers des Ouvrages Exécutés

Dès l'achèvement des travaux, l'entrepreneur sera tenu de fournir les plans DOE, les caractéristiques et le P.V. des matériaux utilisés.
N.B. : Ces pièces sont incluses forfaitairement au prix unitaire des bordereaux de chaque lot.

4.2 TRAVAUX DE SIGNALETIQUE

4.2.1 Signalétique par lettrage adhésif

L'entrepreneur réalisera la fourniture et la pose d'un lettrage informatif ou directionnel découpé à la forme, d'une hauteur nominale de 30 cm, appliqué directement sur le vantail de la porte. Les lettres seront façonnées en film vinyle polymère teinté dans la masse, d'une épaisseur minimale de 70 microns, traité anti-UV et résistant aux produits de nettoyage courants. L'application s'effectuera à sec après dégraissage complet et dépoussiérage du support à l'alcool isopropylique, garantissant une adhérence parfaite sans bulle, pli, ni retrait de matière dans le temps. Le positionnement sera validé au préalable par un traçage laser pour assurer un alignement horizontal parfait par rapport aux lignes de la menuiserie. La réception des travaux validera l'absence de micro-rayures, de décollement des angles et la parfaite netteté des bords de découpe.
portes vitrées coté public
***Localisation** : A 0.04 .1 Box entretien PMR (A)*
A 0.04.2 Box entretien (B)
A 0.04.3 Box entretien (C)
A 0.04.4 Box entretien (D)
A 0.04 .5 Box entretien PMR
A 0.01 banque d'accueil

4.2.2 Plaque de porte

Fourniture et pose de plaque de porte Aluminium Galbé A avec signalétique grâce à l'insertion d'un papier sous le plexiglas de protection anti-reflets.
Porte coté circulation
***Localisation** : Différente porte*

4.2.3 Plan de repérage et consignes de sécurité

Le présent lot comprend la conception graphique, la fabrication et la pose des plans de repérage incendie, également dénommés plans d'intervention, à destination des services de secours. Le titulaire du marché doit réaliser l'ensemble des études graphiques à partir des plans d'architecte ou de récolement mis à sa disposition par le maître d'ouvrage, en veillant à l'exactitude des cloisonnements au jour de la réception. La conception des

documents graphiques doit impérativement respecter les dispositions des normes NF X08-070 et NF ISO 6790, ainsi que les prescriptions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Chaque plan doit être orienté par rapport à la position de l'observateur et comporter la mention claire « Vous êtes ici ». Les représentations graphiques doivent faire figurer de manière explicite les cloisonnements principaux, les cheminements d'évacuation, les escaliers, les issues de secours, ainsi que l'ensemble des locaux à risques particuliers tels que les chaufferies ou les locaux techniques électriques. De plus, le plan doit localiser précisément les organes de coupure d'urgence des fluides et des énergies, notamment le gaz et l'électricité, ainsi que l'emplacement de la centrale du système de sécurité incendie et des moyens fixes d'extinction comme les robinets d'incendie armés. Sur le plan matériel, les supports doivent présenter une durabilité optimale et une résistance éprouvée aux agressions environnementales. Les plans seront imprimés en haute définition sur des plaques rigides en PVC expansé d'une épaisseur minimale de trois millimètres. Ces matériaux devront obligatoirement bénéficier d'un classement de réaction au feu de catégorie M1 ou Euroclasse équivalente pour garantir leur non-inflammabilité. Afin de préserver la parfaite lisibilité des informations dans le temps, la face avant recevra une protection par plastification ou vernis anti-UV et anti-rayures. Les dimensions du support correspondront au format minimal A3 pour assurer une lecture rapide par les sapeurs-pompiers en situation d'urgence. L'installation des plans s'effectuera par fixation mécanique rigide et invisible, ou au moyen de profilés en aluminium vissés au support mural, à l'exclusion de tout système de collage adhésif simple. Les plans seront implantés à l'entrée principale de l'établissement ainsi qu'à chaque accès direct utilisable par les engins de secours, en respectant une hauteur de pose standardisée située à un mètre cinquante du sol fini au centre du panneau.
***Localisation** : CIR 0.01 Hall d'entrée*
A 0.03 Attente sans rendez-vous

4.2.4 Signalétique de porte

L'entrepreneur réalisera la fourniture et la pose de la signalétique réglementaire et informative sur les portes vitrées au moyen de films vinyles polymères haute performance (épaisseur 70 microns minimum) traités anti-UV et résistants aux nettoyages. Les marquages incluront obligatoirement les bandes de vigilance pour la sécurité des personnes (PMR) à effet sablé ou dépoli, d'une largeur de 5 cm, positionnées horizontalement à 1,10 m et 1,60 m du sol fini pour assurer un contraste visuel permanent. Les textes et pictogrammes d'identification seront découpés à la forme avec un échenillage précis. La mise en œuvre s'exécutera après dégraissage complet du vitrage à l'alcool isopropylique, garantissant une application parfaite sans bulle, pli, ni inclusion de poussière. Un alignement rigoureux au niveau laser est exigé par rapport aux lignes de la menuiserie. La réception des travaux exclura tout film présentant un retrait périphérique, des micro-rayures ou un défaut d'adhérence sur les angles des lettres.

4.2.5 Panneau suspendu

Le présent poste comprend la fourniture et la pose de panneaux de signalisation et de fléchage suspendus double face, destinés à l'orientation du public dans les circulations de l'ERP. Les caractéristiques techniques de la signalétique (dimensions, visuels, contrastes) devront répondre de façon stricte aux exigences d'accessibilité universelle fixées par l'arrêté du 20 avril 2017.
Caractéristiques des matériaux
Le panneau sera réalisé à partir d'un matériau rigide, imputrescible et durable, garantissant une parfaite planéité dans le temps. L'entrepreneur mettra en œuvre :

* Un panneau composite de type aluminium multicouche (type Dibond) d'une épaisseur minimale de 3 mm.
* Les surfaces et décors recevront un traitement de finition mat ou anti-reflet afin d'interdire tout effet d'éblouissement ou de contre-jour sous l'éclairage artificiel du site.

Dimensions du panneau et du texte
Afin d'intégrer harmonieusement les graphismes et de respecter les distances de lecture, les dimensions géométriques obligatoires à respecter sont les suivantes :

* Dimensions globales du panneau : Longueur de 600 mm pour une hauteur de 200 mm.
* Hauteur des caractères : Les textes de type bâton (sans empattement) présenteront une hauteur de corps minimale de 30 mm, garantissant une lisibilité optimale jusqu'à 6 mètres de distance.
* Taille des pictogrammes : Les icônes normalisées associées (norme ISO 7010) afficheront une hauteur minimale de 100 mm.
* Contraste visuel : Les informations graphiques et textuelles présenteront une valeur de contraste minimale de 70% par rapport au fond du panneau.

L'entrepreneur devra soumettre un prototype pour validation avant fabrication. La suspension à la structure haute se fera par l'intermédiaire de câbles fins en acier inoxydable ou de tiges filetées masquées par des fourreaux esthétiques. La sous-face du panneau suspendu devra être rigoureusement positionnée à une hauteur libre minimale de 2,20 m par rapport au sol fini afin de ne pas constituer un obstacle pour les personnes déficientes visuelles. Le système de fixation devra interdire tout balancement ou pivotement sous l'effet des courants d'air. Le poste s'achèvera par un nettoyage des surfaces du panneau et le repli des emballages.

texte et pictogramme à définir en réunion de chantier.



***Localisation** : A 0.02 espace numérique*
A 0.03 Attente sans rendez-vous
A 0.05 Attente avec RDV
CIR 0.01 Hall d'entrée
CIR A 0.02 Hall accueil
A 0.06 Sanitaire PMR mixte